



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITE DE SAINTE-PERPETUE

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Lysiane Merier, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Perpétue à l'effet :

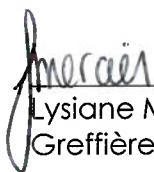
QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 366, rue Principale Sud, local 100;

QU' il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans les délais impartis, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE toute personne intéressée puisse prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité de Sainte-Perpétue, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

- Du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00 en continu
- Le vendredi de 8 h 00 à 11 h 30

Donné à Sainte-Perpétue, ce 20 février 2026


Lysiane Mercier
Greffière-trésorière

